

★ ENTRETIEN AVEC AURELIA IVAN ET RAPHAËL KEMPF

● **Pouvez-vous nous parler de votre rencontre et de votre collaboration autour de *Contes d'État*?**

AURELIA IVAN – Avec Raphaël, nous nous sommes rencontrés en janvier 2018, lors d'une précédente création : *Aujourd'hui*. Il s'agissait d'un spectacle écrit comme une partition, une composition osée qui avait comme point de départ le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy et auquel répondaient au « présent de la scène » et en dialogue des invités d'horizons divers : maires, préfets, juristes, avocats et militants associatifs. J'ai ainsi souhaité quitter le chemin habituel de la création et proposer au théâtre de nouvelles formes et de nouvelles structures d'écriture qui échapperaient à toute catégorisation, du type « théâtre documentaire » ou « théâtre politique ». À cette occasion, j'ai trouvé en Raphaël une complicité et un appui qui ont par la suite nourri tout mon travail sur ce que le théâtre peut et doit façonner.

● **Raphaël, de quelle façon êtes-vous intervenu dans la création du spectacle ? Et quelle place y occupez-vous aujourd'hui ?**

RAPHAËL KEMPF – Je suis intervenu à l'invitation d'Aurelia. Et cela était un peu surprenant, parce que l'on pourrait se dire que je n'ai rien à faire au théâtre. Mais il y avait un dispositif : d'autres personnes étaient invitées chaque soir, qui n'étaient pas des « professionnels du théâtre ». C'était un peu rassurant. Il y avait une volonté – pour parler comme un avocat – de « contradictoire », parce que l'administration, la préfecture était représentée. Je suis intervenu, par exemple, avec un préfet qui s'appelle Didier Leschi et qui occupe aujourd'hui un poste très important dans la gestion de l'immigration en France.

Finalement, ce jeu de la contradiction est un exercice auquel je suis plutôt habitué en

tant qu'avocat. Parce qu'un avocat ne peut parler que sur la base d'un dossier et d'événements qui concernent des personnes, en fonction d'un autre discours qui est produit par d'autres acteurs, que ce soit la préfecture, l'État, le procureur, les juges, etc. Les ingrédients de ce débat étaient réunis parce qu'on avait un objet à partir duquel parler : ce n'était pas une parole désincarnée.

Mon expérience au théâtre, que ce soit dans *Aujourd'hui* ou dans *Contes d'État*, me permet d'enquêter, de travailler et de réfléchir à la question du statut de la parole. Cela est capital car, dans le métier d'avocat, la parole se situe dans un espace particulier, avec un but précis : les mots prononcés par l'avocat dans une instance judiciaire ont pour but d'agir sur le réel de façon immédiate. Ma relation avec le théâtre réside dans le fait de réfléchir et de pratiquer la parole dans un contexte autre et de voir en quoi une parole en dehors d'une salle d'audience, sur une scène de théâtre, peut aussi avoir des effets sur le réel.

● **Peut-on dire qu'il existe des similitudes entre ce qu'il se passe dans une salle d'audience et dans une salle de théâtre ? L'avocat que vous êtes n'est-il pas dans une forme de représentation ?**

RAPHAËL – Spontanément, pour moi, la réponse est non : il n'y a pas de similitude. Et je veux insister là-dessus. Le seul point commun qu'on pourrait trouver, c'est le seul fait qu'il existe un espace d'organisation de la parole. Mais ce genre d'espaces, on en trouve partout aujourd'hui : une salle de classe, une conférence de presse du chef de l'État... Quand je travaille ou quand je plaide au tribunal, je ne suis pas « en représentation », même si ce terme est à double tranchant, parce que je ne suis pas « en représentation » au sens du théâtre, mais je



peux être «en représentation» dans le sens où il s'agit aussi d'un terme juridique qui permet de parler au nom de quelqu'un en son absence. Si on prend le terme au sens du théâtre au tribunal, je ne me considère pas «en représentation»: je suis là uniquement pour défendre quelqu'un avec le seul et unique but de faire en sorte qu'il se trouve dans une situation meilleure que celle dans laquelle il se trouvait auparavant.

● **Dans *Contes d'État*, la parole est prise en charge par des comédiens et une chanteuse. Comment ce travail sur la parole dont vous parlez s'est-il confronté aux enjeux de mise en scène ?**

AURELIA – C'est important que l'on poursuive sur la parole, sur la question de la langue, sur ce que l'on nous dit et comment; sur les violences langagières et leurs répercussions sur le corps «social». C'est le cœur de notre travail dans *Contes d'État*, où les textes de Sandra Lucbert (extraits du *Ministère des contes publics**), agissent contre l'inertie de la langue et des images communes, et où le récit à vif de Sophie Divry (*Cinq mains coupées**) donne une place nécessaire à l'individualité et à la charge émotionnelle.

*Sandra Lucbert, *Le ministère des contes publics*, Éditions Verdier, sept. 2021

*Sophie Divry, *Cinq mains coupées*, Éditions Seuil, oct. 2020

Sur le plan de la dramaturgie, *Contes d'État* est un «assemblage» pour ouvrir des possibles autant formels qu'analytiques, et dont le récit global est pris en charge par des acteurs: Léonie Chouteau et Volodia Piotrovitch d'Orlik, et une chanteuse/performeuse: Flor Paichard, que je nommerais ici comme étant des «figures agissantes».

● **À la différence du spectacle *Aujourd'hui*, pour quelles raisons avez-vous choisi de travailler avec des comédiens, dans *Contes d'État* ?**

AURELIA – Les deux spectacles ne fonctionnent pas de la même façon. La constitution d'une équipe suit, outre les nécessités propres à la dramaturgie, une intuition et un désir qui viennent également de la rencontre entre les différents membres: de leur «personnalité artistique» respective. Aussi, pour *Contes d'État*, j'ai souhaité revenir à la naissance du théâtre (ou théâtre grec) où, dans l'histoire de la tragédie, les acteurs n'étaient jamais plus de trois. J'ai ressenti cette nécessité de retour aux origines du théâtre et de la démocratie.

● **Ces «contes d'État» ont-ils une morale? Et si oui, de quelle façon cherchent-ils à interpeller le public sur les sujets dont vous parlez?**

AURELIA – Ce que j'essaie de faire, c'est de déstabiliser de la façon la plus radicale possible mon outil de travail, la structure dramatique, en me laissant traverser par la puissance des auteurs cités dans le spectacle: être à la hauteur de leur geste d'écriture. On doit prendre le théâtre au sérieux pour que le public le prenne à son tour au sérieux. Il faut créer de nouveaux espaces d'écoute avec une double exigence, analytique et formelle, qui va contre l'idée d'un art qui ne réfléchit pas. C'est notre proposition commune pour le public. Car l'espace médiatique ambiant, omniprésent, est devenu paralysant.

RAPHAËL – Je ne vois pas, dans ce que propose Aurelia, une concurrence avec d'autres modalités d'émergence de la parole, que ce soit les médias ou l'activité politique. Parce que l'on peut se dire que l'écriture des articles, des tribunes, des conférences, des meetings... sont autant d'espaces dans lesquels se développe une parole qui a pour but

de convaincre les gens de quelque chose. Je ne vois pas du tout ce spectacle comme étant en concurrence avec ces modèles-là. Je le vois plutôt comme un endroit totalement autonome et spécifique.

D'une certaine manière, c'est la justice qui parle tout en étant au théâtre, ou c'est l'État qui parle en étant au théâtre. Et je pense qu'Aurelia propose une manière de faire parler ces puissances-là, ces institutions-là, d'une manière différente de celle que l'on pourrait entendre ailleurs. Je me retrouve pleinement dans ce travail-là et j'en suis très heureux. Quand on fait une conférence sur un livre, on a envie que les gens le lisent et qu'ils soient d'accord avec ce qui y est exposé. Alors qu'au théâtre, on ne va pas demander à la fin au public qu'il lise les livres de Sandra Lucbert ou les miens. On ne veut pas qu'il soit convaincu par ce que l'on dit, mais plutôt peut-être qu'il ait été déplacé et qu'il ait été travaillé par ce qui a pu être dit et la manière dont cela a été dit. ♦

**Propos recueillis
par Aurélien Péroumal,
février 2024**



Photographie de répétitions au Théâtre de la Cité internationale © Mathilde Delahaye